

RAPPORT À LA CHAMBRE

LUNDI 5 novembre 1951.

Le Comité spécial chargé d'étudier la législation ferroviaire demande à déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit de 16 à 10 membres. Le tout respectueusement soumis.

Le président,
HUGHES CLEAVER.

(Ledit rapport est approuvé par la Chambre le même jour.)

RAPPORT STÉNOGRAPHIÉ DE LA SÉANCE D'ORGANISATION

CHAMBRE DES COMMUNES, salle 430,
5 novembre 1951.

M. Hughes Cleaver, élu président, occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, messieurs.

M. MACDONALD: Je propose, monsieur le président, que le quorum soit réduit à dix.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous attendre une minute; nous devons nommer un vice-président du Comité.

M. KIRK: Je propose, monsieur le président, que M. Henry McCulloch soit nommé vice-président du Comité.

Le PRÉSIDENT: D'autres présentations?

Adopté.

Monsieur Macdonald, nous en sommes maintenant à votre proposition de réduction du quorum à dix membres. Que tous ceux qui sont pour le disent?

Adopté.

Le PRÉSIDENT: J'ai remarqué, en lisant les débats du Sénat du 16 octobre, qu'il a été proposé que nous en invitions des membres pour assister aux séances de notre comité et prendre part à l'interrogatoire et à l'interrogatoire contradictoire des témoins. Une semblable coutume a été suivie, il y a quelques années, dans un comité spécial qui étudiait la Loi de l'assurance-chômage. Je désire que des membres du Comité y songent pendant que nous allons nous occuper des autres questions courantes, puis nous y reviendrons pour prendre une décision.

Quant à l'impression des comptes rendus, quel nombre de copies devrions-nous avoir, pensez-vous? La Chambre nous autorise à faire imprimer.

M. KIRK: Quel est le nombre ordinaire, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Deux cents copies en français et sept cents copies en anglais. C'est un sujet quelque peu discutable, et je me demande si nous ne devrions pas en imprimer davantage. La question ne présente peut-être pas autant d'intérêt pour le grand public que certaines autres que nous avons étudiées.

M. JOHNSTON: Pourquoi ne pas laisser les choses telles qu'elles sont pour le moment, monsieur le président? Ensuite, s'il nous faut plus de copies, nous pourrions les obtenir.